



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction générale
des outre-mer**

Cycle transition écologique, changement climatique et coopération régionale en Outre-mer

DGOM

Lundi 31 mars 2025



MINISTÈRE DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- I. Les territoires ultramarins présentent des spécificités...**
 - II. ... appelant des politiques publiques adaptées**
 - III. ... et pouvant nécessiter la mise en place de coopérations régionales.**
-



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**

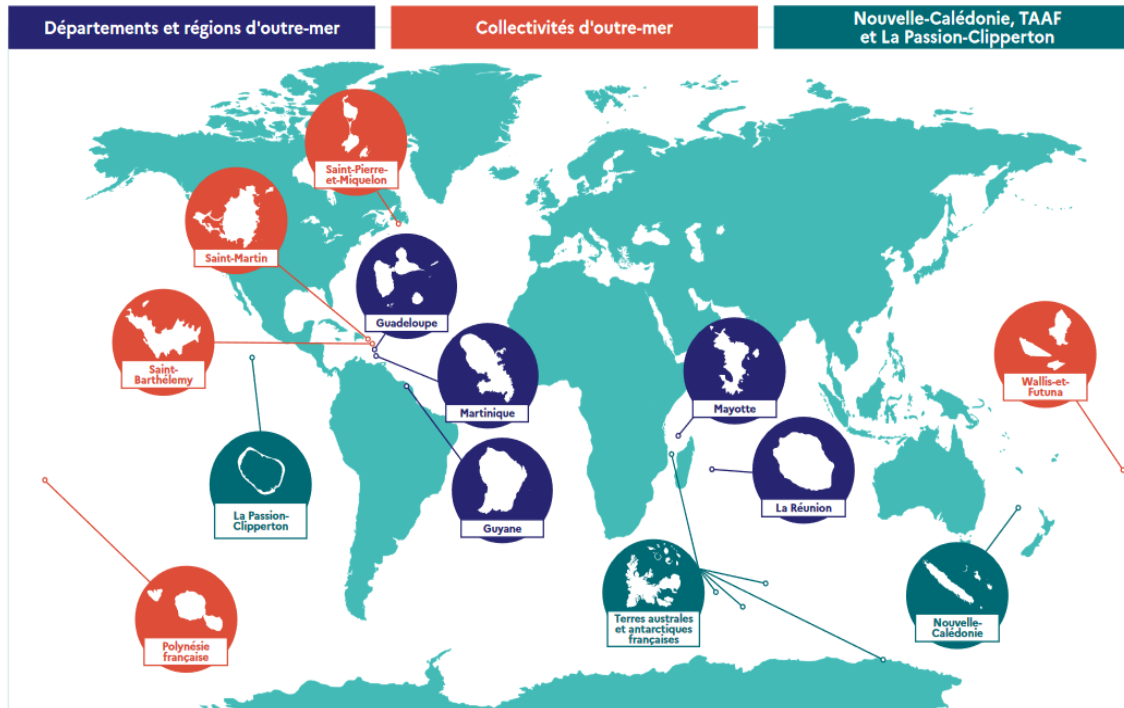
*Liberté
Égalité
Fraternité*



I. Les territoires ultramarins présentent des spécificités...

La France des outre-mer

13 territoires dans 3 océans



Dates des prises de possession :

- 1536 : Saint-Pierre-et-Miquelon
- 1635 : Guadeloupe et Martinique
- 1642 : La Réunion (île Bourbon)
- 1664 : Guyane
- 1843 : Mayotte
- 1853 : Nouvelle-Calédonie
- 1880 : Polynésie française
- 1888 : Wallis-et-Futuna
- 1892 : début des prises de possession des TAAF

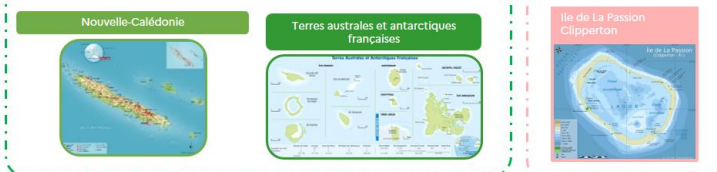
Départements et régions d'outre-mer (DROM)



Collectivités d'outre-mer (COM)



Collectivités *sui generis*



- Régis par l'**article 73** de la Constitution
- **Régime d'identité législative** : les lois et règlements y sont applicables de plein droit
- Des **adaptations** peuvent exister :
 - réalisées **par l'État** (article 73-2 de la Constitution)
 - réalisées **par les collectivités elles-mêmes**, à l'exception de La Réunion, dans un nombre limité de matières, à condition d'y être habilitées par le Parlement (article 73-3 de la Constitution).

- Régis par l'**article 74** de la Constitution
- Le **statut spécifique** de chaque collectivité est fixé par une loi organique qui détermine dans quelle mesure les lois et règlements s'y appliquent (de plein droit ou sur mention expresse).
- Cette même loi organique fixe les compétences qui sont exercées en propre par l'Etat (fiscalité, urbanisme, environnement, etc...),
- Le passage à un statut régi par l'article 74 (ou la sortie de ce statut) est soumis au consentement des habitants du territoire.

Collectivités *sui generis* relevant d'un statut particulier.

- Nouvelle-Calédonie :
 - Titre XIII : la Nouvelle-Calédonie est régie par les articles 76 à 77 de la Constitution, suite aux accords de Nouméa. Ils comprennent des dispositions spécifiques relatives au droit de vote.
 - Terres australes et antarctiques françaises :
 - Article 72-3, premier alinéa, de la Constitution

La Passion-Clipperton

- Placée sous l'autorité directe de Gouvernement
- Les lois et règlements y sont applicables de plein droit (loi du 21 février 2008)



Régions ultrapériphériques (RUP)



Pays et territoires d'outre-mer (PTOM)



Les RUP de l'UE

- Le statut des RUP est fixé par l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).
- **Les RUP sont soumises à un régime d'identité législative.** Le droit européen s'y applique mais peut être adapté **pour tenir compte de leurs spécificités.**
- Elles bénéficient des **fonds européens de cohésion** avec des taux renforcés.
- Elles ne font pas **partie de l'espace Schengen.**

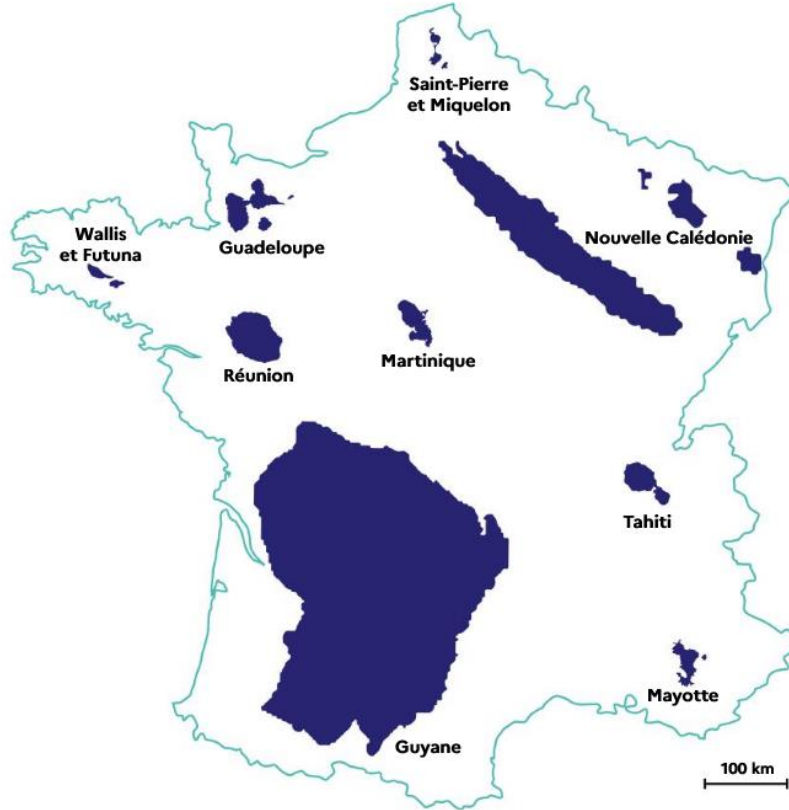
- L'UE compte neuf RUP :
 - cinq départements et régions françaises d'outre-mer : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte
 - une collectivité d'outre-mer française : Saint-Martin
 - deux régions autonomes portugaises : Madère et les Açores
 - une communauté autonome espagnole : les îles Canaries

Les PTOM de l'UE

- Le régime juridique des PTOM est défini par les **articles 198 à 204 du TFUE.**
- Ils ne font **pas partie intégrante du territoire de l'UE.** Leurs statuts et les relations qu'ils entretiennent avec l'UE sont **régis au cas par cas** dans le traité sur l'Union européenne (TUE).
- **Le droit dérivé communautaire ne s'applique pas directement,** mais ils peuvent bénéficier de **fonds européens de développement.** Ils sont **éligibles aux programmes horizontaux** (Erasmus+, Europe Créative, Horizon 2020...).
- Ils ne sont **pas membres de l'espace Schengen.**
- Les PTOM dépendent de trois États membres de l'UE : le Danemark, la France et les Pays-Bas.
- Les autres PTOM de l'UE sont : Aruba, Curaçao, Sint-Maarten, Bonaire, Saint-Eustache et Saba pour les Pays-Bas, Groenland pour le Danemark.

Des territoires profondément divers

La France des outre-mer, quelques repères



Les outre-mer représentent :

- **120 369 km²** (17,9 % du territoire)
- **2,8 millions d'habitants** (4 % de la population)

De façon plus détaillée :

- Saint-Barthélemy : 21 km²
- Saint-Martin : 56 km²
- Wallis-et-Futuna : 142 km²
- Saint-Pierre-et-Miquelon : 242 km²
- Mayotte : 374 km²
- Martinique : 1 128 km²
- Guadeloupe : 1 628 km²
- La Réunion : 2 503 km²
- TAAF : 7 391 km²
- Nouvelle-Calédonie : 18 575 km²
- Guyane : 83 846 km²
- Polynésie française : aussi vaste que l'Europe

Des territoires confrontés à des défis communs

Historiques



Géographiques



Démographiques



Climatiques

Enjeux qui en découlent



Economiques



Sociaux



Educatifs



Sanitaires



Migratoires



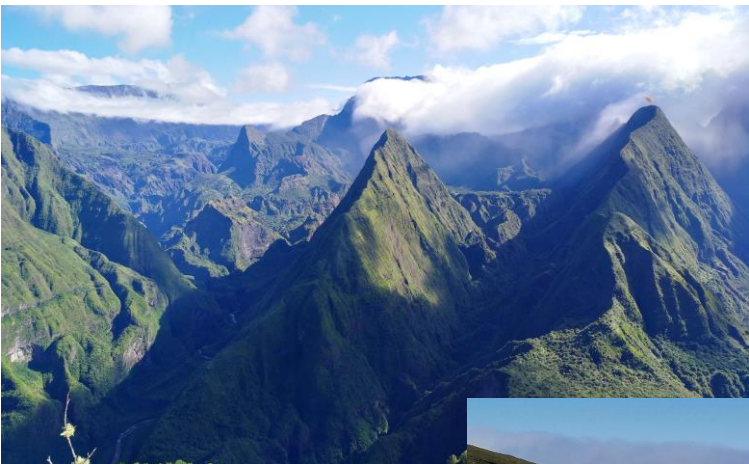
Sécuritaires

Des atouts à mieux valoriser





Une biodiversité exceptionnelle



- ▮ Les outre-mer représentent **22 % du territoire** mais concentrent **80 % de la biodiversité française**
- ▮ 7 millions d'hectares de forêt amazonienne



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction générale
des outre-mer**

II. ... appelant des politiques publiques adaptées

Priorités et leviers de l'action de l'Etat outre-mer

1^{ère} priorité : un niveau de service public à la hauteur des enjeux

Notamment

Logement

Eau et
assainissement

Déchets

2^{ème} priorité: favoriser l'autonomie et la résilience



Protéger la biodiversité



Développer les énergies
renouvelables



Accompagner la formation
de la jeunesse



Diversifier la production
agricole



Garantir des
infrastructures qui
résistent et répondent aux
crises

→ Enjeux d'adaptation au changement climatique

3^{ème} priorité : faire des territoires d'outre-mer des « centres de rayonnement » régionaux



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



III. .. Et pouvant nécessiter la mise en place de coopérations régionales....



Pour cela : 3 ambassadeurs

- Une ambassadrice, représentante permanente de la France auprès de la communauté du programme régional océanien de l'environnement
- Un ambassadeur chargé de la coopération régionale dans la zone Atlantique
- Un ambassadeur chargé de la coopération régionale dans la zone de l'océan Indien

- **Animent la coopération régionale pour une meilleure insertion des outre-mer** dans leur environnement régional.
- **Accompagnent et facilitent l'action internationale** des territoires ultramarins dans chacun des océans.
- **Facilitent le dialogue** entre les différents acteurs de la coopération régionale en lien avec les postes diplomatiques de leur zone.

Quelques exemples de leurs actions :

- **Préparation des conférences annuelle de coopération régionale, participation** à la mise en œuvre de **Fonds de coopération régionale (FCR)**
- **Représentation de la France** auprès de la Communauté du Pacifique, de la Commission de l'océan Indien et du Programme régional océanien de l'environnement, **suivi du fonds Pacifique** en lien avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Coopération
régionale
→ Un
ambassadeur
par bassin
océanique



MINISTÈRE DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale
des outre-mer

MERCI